

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 267-CA-3870

concernant la politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2004-2005

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-septième réunion, tenue le mardi 28 octobre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** les clauses 8,01 et 8,02 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

**ATTENDU** la résolution 256-CA-3687 concernant la politique générale de répartition des postes de professeurs pour l'année 2003-2004 ;

**ATTENDU** la consultation effectuée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche auprès des assemblées départementales quant à la politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2004-2005 ;

**ATTENDU** les avis formulés par les assemblées départementales ;

**ATTENDU** l'avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** la résolution 222-CE-1491 de la Commission des études ;

**ATTENDU** le projet de politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2004-2005 ;

**ATTENDU** les explications du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Jocelyne Gadbois,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la « Politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2004-2005 ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 267-CA-3871**

concernant les critères d'embauche des professeurs pour l'année 2004-2005

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-septième réunion, tenue le mardi 28 octobre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la clause 9,01 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

**ATTENDU** la résolution 256-CA-3688 concernant les critères d'embauche des professeurs pour l'année 2003-2004 ;

**ATTENDU** la consultation effectuée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche auprès des assemblées départementales quant aux critères d'embauche des professeurs pour l'année 2004-2005 ;

**ATTENDU** les avis formulés par les assemblées départementales ;

**ATTENDU** l'avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** la résolution 222-CE-1492 de la Commission des études ;

**ATTENDU** le projet de critères d'embauche des professeurs pour l'année 2004-2005 ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** les « Critères d'embauche des professeurs pour l'année 2004-2005 ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 267-CA-3872

concernant la politique et priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2004-2005

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-septième réunion, tenue le mardi 28 octobre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la clause 14,01 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

**ATTENDU** la résolution 256-CA-3689 concernant la politique et priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2003-2004 ;

**ATTENDU** la consultation effectuée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche auprès des assemblées départementales quant à la politique et priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2004-2005 ;

**ATTENDU** les avis formulés par les assemblées départementales ;

**ATTENDU** l'avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** la résolution 222-CE-1493 de la Commission des études ;

**ATTENDU** le projet de politique et priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2004-2005 ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Hubert Lacroix,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la « Politique et priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2004-2005 ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

\_\_\_\_\_  
Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 267-CA-3873**

concernant l'ouverture des admissions au trimestre d'hiver au programme de Maîtrise en gestion de projet - Profil recherche (3831)

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-septième réunion, tenue le mardi 28 octobre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 222-CE-1496 de la Commission des études, en date du 20 octobre 2003, recommandant au Conseil d'administration l'ouverture des admissions au programme 3831 au trimestre d'hiver 2004 ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Jocelyne Gadbois,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'OUVRIR** les admissions au trimestre d'hiver au programme de Maîtrise en gestion de projet - Profil recherche (3831) et ce, à compter du trimestre d'hiver 2004.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 267-CA-3874**

concernant la suspension des admissions au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité de management (3772)

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-septième réunion, tenue le mardi 28 octobre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 222-CE-1497 de la Commission des études, en date du 20 octobre 2003, recommandant au Conseil d'administration la suspension des admissions au programme 3772 ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Brochu,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE SUSPENDRE** les admissions au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité de management (3772) et ce, dès le trimestre d'hiver 2004.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 267-CA-3875

concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - Département des sciences de l'éducation

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-septième réunion, tenue le mardi 28 octobre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais ;

**ATTENDU** l'article 7, de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais, concernant les exigences de qualification pour l'enseignement ;

**ATTENDU** que les exigences de qualification pour l'enseignement adoptées par l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation ont été affichées audit département et soumises aux personnes chargées de cours concernées, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires ;

**ATTENDU** les exigences de qualification pour l'enseignement adoptées par la résolution UQO-DES-03-06-40 de l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation, laquelle vise la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département assume la responsabilité ;

**ATTENDU** que le Conseil d'administration doit adopter les exigences de qualification pour l'enseignement suite à une recommandation de la Commission des études ;

**ATTENDU** la résolution de la Commission des études 222-CE-1494 recommandant l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département des sciences de l'éducation assume la responsabilité ;

**ATTENDU** les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Hubert Lacroix,

RÉSOLUTION 267-CA-3875

concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - Département des sciences de l'éducation

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-septième réunion, tenue le mardi 28 octobre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** les exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département des sciences de l'éducation assume la responsabilité, lesquelles entreront en vigueur à compter du trimestre d'hiver 2004.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 267-CA-3876

concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - Département de travail social et des sciences sociales

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-septième réunion, tenue le mardi 28 octobre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais ;

**ATTENDU** l'article 7, de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais, concernant les exigences de qualification pour l'enseignement ;

**ATTENDU** que les exigences de qualification pour l'enseignement adoptées par l'Assemblée départementale du Département de travail social et des sciences sociales ont été affichées audit département et soumises aux personnes chargées de cours concernées, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires ;

**ATTENDU** les exigences de qualification pour l'enseignement adoptées par l'extrait No 216 de l'Assemblée départementale du Département de travail social et des sciences sociales, lequel vise la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département assume la responsabilité ;

**ATTENDU** que le Conseil d'administration doit adopter les exigences de qualification pour l'enseignement suite à une recommandation de la Commission des études ;

**ATTENDU** la résolution de la Commission des études 222-CE-1495 recommandant l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département de travail social et des sciences sociales assume la responsabilité ;

**ATTENDU** les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

RÉSOLUTION 267-CA-3876

concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - Département de travail social et des sciences sociales

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-septième réunion, tenue le mardi 28 octobre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** les exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département de travail social et des sciences sociales assume la responsabilité, lesquelles entreront en vigueur à compter du trimestre d'hiver 2004.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 267-CA-3877

concernant l'attribution du statut de professeur associé à madame Marthe Deschesnes

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-septième réunion, tenue le mardi 28 octobre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

**ATTENDU** les attentes du Département de psychoéducation et de psychologie quant aux contributions de madame Deschesnes en matière d'enseignement et de recherche ;

**ATTENDU** l'extrait du procès-verbal No 235 de la 61<sup>e</sup> réunion régulière de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie du 29 septembre 2003 concernant le désir du Département d'accorder le statut de professeur associé à madame Marthe Deschesnes ;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Marthe Deschesnes ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à madame Marthe Deschesnes le statut de professeur associé pour une période de trois (3) ans, débutant le 29 octobre 2003 et prenant fin le 28 octobre 2006.

**DE RATTACHER** la professeure Deschesnes au Département de psychoéducation et de psychologie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 267-CA-3878**

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Krzysztof Diks

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-septième réunion, tenue le mardi 28 octobre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

**ATTENDU** les attentes du Département d'informatique et d'ingénierie quant aux contributions de monsieur Diks en matière d'enseignement et de recherche ;

**ATTENDU** la résolution INF 2192 de la 180<sup>e</sup> réunion régulière de l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie du 8 octobre 2003 concernant le désir du Département d'accorder le statut de professeur associé à monsieur Krzysztof Diks ;

**ATTENDU** le curriculum vitae de monsieur Krzysztof Diks ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Brochu,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Krzysztof Diks le statut de professeur associé pour une période de trois (3) ans, débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2003 et prenant fin le 31 octobre 2006.

**DE RATTACHER** le professeur Diks au Département d'informatique et d'ingénierie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 267-CA-3879

concernant l'approbation des états financiers de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2002-2003

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-septième réunion, tenue le mardi 28 octobre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** l'article 45 de la Loi sur l'Université du Québec ;

**ATTENDU** la Loi de l'Université du Québec et l'article du Règlement général 7 : « Affaires concernant l'administration » ;

**ATTENDU** la certification de nos états financiers par les vérificateurs externes ;

**ATTENDU** que le ministère de l'Éducation du Québec n'a pas à ce jour confirmé définitivement les subventions accordées à l'Université ;

**ATTENDU** le projet d'états financiers au 31 mai 2003 présenté en annexes 1 et 2 ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Jocelyne Gadbois, appuyée par monsieur Louis Chapelain,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** les états financiers de l'Université du Québec en Outaouais au 31 mai 2003, sous réserve de confirmation de la subvention du ministère de l'Éducation du Québec.

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour apporter, s'il y a lieu, les modifications aux états financiers découlant de la confirmation de la subvention définitive par le ministère de l'Éducation du Québec et de faire rapport au Conseil d'administration.

**DE MANDATER** le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer lesdits états financiers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 267-CA-3880**

concernant l'adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour 2003-2004 (version octobre 2003)

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-septième réunion, tenue le mardi 28 octobre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** le processus de préparation budgétaire ;

**ATTENDU** le « Contexte de préparation des budgets 2003-2004 cadres et priorités budgétaires » adopté au CA de février 2003 ;

**ATTENDU** l'adoption du budget 2003-2004 version mai 2003 (résolution 263-CA-3815) ;

**ATTENDU** les résolutions de l'Assemblée des gouverneurs 2003-6-AG-R-65 et 2003-11-AG-R-153 ;

**ATTENDU** le projet de budget 2003-2004, version du 28 octobre 2003 ;

**ATTENDU** le plan des effectifs 2003-2004, révisé au 28 octobre 2003 ;

**ATTENDU** la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources ;

**ATTENDU** la recommandation du recteur, président du Comité du budget, et du vice-recteur à l'administration et aux ressources ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par monsieur Denis Dubé,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais et le plan des effectifs révisé pour 2003-2004. (version octobre 2003)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 267-CA-3881

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la nomination du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-septième réunion, tenue le mardi 28 octobre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** les articles 4 et 32 de la Loi sur l'Université du Québec ;

**ATTENDU** l'article 21.4 de l'annexe 6-B du Règlement général 6 : Ressources humaines ;

**ATTENDU** l'échéance du mandat du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais, monsieur Émile Leroux, le 9 décembre 2003 ;

**ATTENDU** la nécessité d'assurer la représentation des employés de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec ;

**ATTENDU** la recommandation des syndicats et associations en présence à l'UQO ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Brochu, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE FAIRE SUIVRE** à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec la recommandation quant à la nomination de monsieur Émile Leroux, à titre de représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec et ce, pour un mandat de trois (3) ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 267-CA-3882

concernant la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2004-2005

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-septième réunion, tenue le mardi 28 octobre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** l'article 8 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, plus précisément en ce qui concerne la détermination du nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2004-2005 ;

**ATTENDU** plus particulièrement les clauses 8.07 et 8.08 de ladite Convention collective ;

**ATTENDU** les données utilisées aux fins de la détermination du nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2004-2005 ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Jocelyne Gadbois,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE FIXER** à cent soixante-dix (170) le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2004-2005 en fonction des dispositions de l'article 8 de la Convention collective des professeurs.

**DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION** que ce nombre de cent soixante-dix (170) fixé par le Conseil d'administration pour l'année 2004-2005 en vertu des dispositions de l'article 8 de la Convention collective des professeurs inclut :

- un (1)poste de professeur régulier (en vue d'une Chaire de recherche du Canada en réussite scolaire);
- un (1)poste de professeur régulier (en vue d'une Chaire de recherche du Canada en santé psychosociale : enfance-jeunesse);

RÉSOLUTION 267-CA-3882

concernant la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2004-2005

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-septième réunion, tenue le mardi 28 octobre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

mais n'inclut pas :

- trois (3) postes de professeur régulier créés pour les professeurs Luc Chaput du Département des sciences administratives, Bernard Dumouchel du Département des sciences de l'éducation et Paul Legris du Département des sciences administratives ;
- deux (2) postes de professeur régulier financés par les Chaires de recherche du Canada des professeurs Wojtek Bock et Louis Favreau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 267-CA-3883**

concernant la prolongation de l'intérim à la direction du  
Module des sciences sociales

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-septième réunion, tenue le mardi 28 octobre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 263-CA-3837 du Conseil d'administration, en date du 20 mai 2003, nommant monsieur Daniel Tremblay au poste de directeur intérimaire du Module des sciences sociales ;

**ATTENDU** la désignation à venir des membres du Conseil de module des sciences sociales ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Brochu, appuyée par monsieur Hubert Lacroix,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE PROLONGER** l'intérim de monsieur Daniel Tremblay à la direction du Module des sciences sociales et ce, jusqu'à la tenue de l'élection audit module, mais pour une période n'excédant pas le 15 décembre 2003.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 267-CA-3884**

concernant la prolongation de l'intérim à la direction de l'Unité de gestion des études de premier cycle en arts

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-septième réunion, tenue le mardi 28 octobre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 263-CA-3820 du Conseil d'administration, en date du 20 mai 2003, nommant madame Ginette Bernier au poste de directrice intérimaire de l'Unité de gestion des études de premier cycle en arts ;

**ATTENDU** la désignation à venir des membres de l'Unité de gestion des études de premier cycle en arts ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Brochu, appuyée par monsieur Hubert Lacroix,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE PROLONGER** l'intérim de madame Ginette Bernier à la direction de l'Unité de gestion des études de premier cycle en arts et ce, jusqu'à l'élection à ladite unité, mais pour une période n'excédant pas le 15 décembre 2003.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général